

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AO-1211-001**Services professionnels spécialisés en construction de parc éolien**

La société Parc éolien Pierre-De Saurel demande des soumissions pour des services professionnels spécialisés en construction de parc éolien afin d'ériger 12 éoliennes d'une hauteur de 80 mètres dans la région de Sorel-Tracy.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus uniquement par Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) par le lien Internet www.seao.ca ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Seuls les soumissionnaires qui se sont procuré les documents d'appel d'offres par les services de SEAO pourront déposer une offre.

Les soumissions seront reçues dans une enveloppe scellée clairement identifiée au projet concerné jusqu'à 11 h le mercredi 19 décembre 2012 aux bureaux de la MRC de Pierre-De Saurel situés au 50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec), J3P 7X7, pour être ouvertes publiquement, à l'exception des enveloppes contenant l'offre de prix, et seront analysées ultérieurement par un comité de sélection. En ce qui a trait à l'offre de prix, l'enveloppe sera ouverte, le cas échéant, après que le comité de sélection aura terminé l'analyse qualitative des soumissions. Toute soumission reçue après la date ou l'heure indiquée sera refusée. L'heure officielle sera celle de l'horloge se trouvant au bureau de la réception.

La Société en commandite Parc éolien Pierre-De Saurel a mandaté les ingénieurs Catherine Tétreault et Marcel Fafard pour rédiger les termes de cet appel d'offres et pour contacter la firme qui serait éventuellement retenue par la société Parc éolien Pierre-De Saurel. Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Marcel Fafard, ingénieur	Madame Catherine Tétreault, ingénieure
Courriel : marcel.fafard@videotron.ca	Courriel : catherine.tetreault@videotron.ca

La société Parc éolien Pierre-De Saurel ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie seulement.

Fait à Sorel-Tracy, 22^e jour de novembre 2012.



Denis Boisvert
Administrateur
Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.